

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 18 (1880)  
**Heft:** 24

**Artikel:** Lausanne, le 12 juin 1880  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185816>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.  
Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 Juin 1880.

Tout le monde en est aux duels, et pour le moindre motif on échange les cartes ! Ce n'est pas ce que l'on fait de mieux, et ceux qui se livrent à ces vilains jeux ne se montrent guère amis du progrès.

Cet esprit de duel est tellement dans l'air que l'autre jour le vapeur le *Mont-Blanc*, qui descendait à Genève par un gros vent, embarqua une vague qui aspergea un passager assis à l'avant du bateau. Celui-ci, furieux, se lève, regarde ces énormes vagues et crie en s'adressant à l'une d'elles : « Ah ! si tu étais un homme, quel coup de poing tu recevrais, en attendant ma carte ! »

Ceci me rappelle la jolie aventure d'un ami de Genève, qui se disputait pour une place sous la cantine du dernier tir fédéral de Lausanne.

Notre ami était un peu lancé, et, pour s'asseoir en compagnie de sa famille, il voulait qu'un monsieur lui cédât sa place, ce qui n'était pas facile à faire entendre à un Anglais. Enfin, pour couper court et voyant qu'il ne pouvait pas obtenir cette place, il dit à ce monsieur : « Vous êtes un *roublard* ! » — L'Anglais ne comprit pas cette expression, mais il se fâcha quand même et voulut avoir une sérieuse explication. — Bientôt le bruit que faisaient ces deux hôtes attira la police, et l'agent fut chargé de traduire et d'expliquer le mot *roublard* à l'Anglais. — L'explication fut si longue et si peu claire que nos deux émeutiers en étaient fatigués. Ils rentrèrent chacun leur carte dans le carnet d'où elle sortait, renvoyèrent le policier en le remerciant et frappèrent sur la table pour commander au garçon une bouteille de champagne qu'ils vidèrent en échangeant des paroles très amicales.

Voilà donc un duel au champagne, mais qui, certes, fait plus honneur à l'Anglais et à mon ami de Genève que celui que vient de nous offrir Rochefort sur le territoire vaudois.

« *Qu'il y revienne voi*, » me disait l'autre jour un bon bourgeois de Nyon.

\*\*\*

**L'origine d'un chant célèbre.**

On a expliqué maintes fois, et de différentes manières, l'origine de la *Marseillaise*, et quoique nous en ayons déjà parlé il y a quelques années dans nos colonnes, nous sommes persuadés qu'on lira avec plaisir les réflexions suivantes d'Alexandre Dumas, sur cet hymne national. Il y a là, nous semble-t-il, des détails très curieux et peu connus :

On était au mois d'avril 1792. Les volontaires français arrivaient de toutes parts à Strasbourg. Avant de les faire partir pour aller au feu, Diétrich, digne et excellent patriote et maire de la ville, invita ces braves jeunes gens à venir chez lui fraterniser dans un banquet avec les officiers de la garnison.

Les deux jeunes filles du maire, et douze ou quinze de leurs compagnes, blondes et nobles filles de l'Alsace qu'on eut priées, à leurs cheveux d'or, pour des nymphes de Cérès, devaient sinon présider, du moins, comme autant de bouquets de fleurs, embellir et parfumer le banquet.

Au nombre des convives, habitué de la maison de Diétrich, ami de la famille, était un jeune et noble Franc-Comtois nommé Rouget de l'Isle (1). — Nous l'avons connu vieux, et lui-même en nous l'écrivant tout entière de sa main, nous a raconté la naissance de cette noble fleur de guerre à l'écllosion de laquelle va assister le lecteur. — Rouget de l'Isle avait alors 20 ans, et comme officier du génie, tenait garnison à Strasbourg.

Poète et musicien, sa voix était une de celles qui retentissaient parmi les plus fortes et les plus patriotiques. Jamais banquet plus français, plus national n'avait été éclairé par un plus ardent soleil de juin. Nul ne parlait de soi ; tous parlaient de la France. La mort était là, c'est vrai, comme dans les banquets antiques ; mais la mort, belle, souriante, tenant non point sa faux hideuse et son sablier funèbre, mais, d'une main, une épée, de l'autre une palme ! On cherchait ce qu'on pouvait chanter : le vieux *Ça ira*, était un chant de colère et de guerre civile ; il fallait un cri patriotique, fraternel, et cependant menaçant pour l'étranger. Qui serait le moderne Tyrtée qui jetterait, au milieu de la fumée des canons, du sifflement des boulets et des balles, l'hymne de la France à l'ennemi.

A cette demande, Rouget de l'Isle, enthousiaste, amoureux, patriote, répondit :

— C'est moi !

Et il s'élança hors de la salle.

En une demi-heure, tandis que l'on s'inquiétait à peine de son absence, tout fut fait, paroles et musique ; tout fut fondu d'un jet, coulé dans le moule comme la statue d'un dieu. Rouget de l'Isle rentra, les cheveux rejettés en arrière, le front couvert de sueur, haletant du combat qu'il venait de soutenir contre les deux seurs sublimes, la musique et la poésie.

(1) Rouget de l'Isle naquit le 10 mai 1760 à Lons-le-Saulnier, et mourut le 26 juin 1836 à Choisy-le-Roi. Officier dans le génie militaire au début de la Révolution, il ne tarda pas à devenir capitaine. Quelques mois après la composition de la « MARSEILLAISE », d'abord appelée le « CHANT DU RHIN », Rouget de l'Isle fut destitué à cause de son opposition à l'événement du 10 août, puis emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Il vécut longtemps à Paris dans un état de fortune très médiocre ; sous le gouvernement de juillet, une pension du roi et des allocations assureront le repos de ses dernières années.